



Paris, le 6 mai 2017

## *Ségolène Royal annonce la publication de l'arrêté qui réglemente les delphinariums pour lutter contre la maltraitance animale.*

---

Ce nouvel arrêté remplace l'arrêté du 24 août 1981. Il a été mis au point avec les associations de protection de la nature et des animaux (Fondation 30 Millions d'Amis, Fondation Assistance aux Animaux, La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences, Robin des Bois, Réseau Cétacés, SPA, FNE, FNH, LPO, WWF), après une année d'expertise associant le Muséum national d'Histoire naturelle.

Les nouvelles règles sont les suivantes :

1. Augmentation d'au moins 150 % de la surface des bassins afin de permettre aux animaux de se soustraire à la proximité des visiteurs et à celle des autres animaux. Délai de mise en conformité : 3 ans.
2. Interdiction du chlore dans le traitement de l'eau.
3. Interdiction des contacts directs entre le public et les animaux ainsi que les immersions du public dans les bassins hébergeant des cétacés.
4. Interdictions de la reproduction, en captivité, des dauphins et des orques. En réponse à une question de l'association des parcs zoologiques, il a précisé qu'aucune autre espèce n'est ou ne sera concernée par cette règle.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31